

(Cadre réservé)

Réf. gest. pédag. : .....

Numéro SISCOL : .....

**Attestation de prise en charge par l'employeur  
du master Droit de l'immobilier de l'ICH  
Promotion 2020-2022 - 2<sup>e</sup> année (2021-2022)**

Nom (raison sociale) de l'employeur : .....

N° SIRET : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse postale de l'employeur : .....

.....

Interlocuteur au sein de l'employeur :

*(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)*

Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

N° de téléphone de l'interlocuteur : .....

Adresse de courriel de l'interlocuteur : .....

**L'employeur s'engage à prendre en charge la formation à l'ICH décrite au verso, souscrite au bénéfice de :**

Mme  M.

Nom patronymique : .....

*(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)*

Nom d'usage ou marital : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

**Si l'intervention d'un opérateur de compétences (OPCO) est sollicitée :**

*(Fournir les informations suivantes si elles sont connues à la date de la présente attestation)*

Nom de l'organisme : .....

N° SIRET : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse postale de l'organisme : .....

.....

Interlocuteur au sein de l'organisme :

*(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)*

Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

N° de téléphone de l'interlocuteur : .....

Adresse de courriel de l'interlocuteur :

## Plan de la formation prise en charge

### Master 1 Droit de l'immobilier, Spécialité Montage d'opérations immobilières (2<sup>e</sup> année) - 2021-2022

(début des enseignements : 25 septembre 2021- fin des enseignements : 8 juin 2022)

Code	Unité d'enseignement (UE)	VES obtenue
USDR0Q	Technologie des bâtiments neufs	<input type="checkbox"/>
USDR0R	Technologie des bâtiments anciens	<input type="checkbox"/>
USDR0S	Normes de performance environnementale des bâtiments	<input type="checkbox"/>
USDR0T	Normes de sécurité, accessibilité et confort des bâtiments	<input type="checkbox"/>
USDR14	Réglementation des chantiers	<input type="checkbox"/>
USDR0U	Autorisations d'urbanisme	<input type="checkbox"/>
USDR0V	Autorisations environnementales	<input type="checkbox"/>
USDR0W	Autorisations patrimoniales et archéologie préventive	<input type="checkbox"/>
USDR0X	Vente d'immeubles à construire ou à rénover	<input type="checkbox"/>
USDR0Y	Organisation juridique de l'immeuble bâti	<input type="checkbox"/>
USDR0Z	Techniques de commercialisation immobilière	<input type="checkbox"/>
USDR11	Marchés privés de travaux	<input type="checkbox"/>
USDR12	Marchés publics de travaux	<input type="checkbox"/>
USDR15	Responsabilité des constructeurs	<input type="checkbox"/>
USDR17	Assurance construction	<input type="checkbox"/>
USDR1Q	Méthode, déontologie et risque pénal de l'activité de construction	<input type="checkbox"/>
USDR1P	Anglais général	<input type="checkbox"/>
USDR19	Anglais juridique	<input type="checkbox"/>
	<b>Montant de la formation prise en charge*</b> <i>(6000 € - 200 € par VES obtenue)</i>	€

\*Le Cnam n'est pas soumis à la TVA pour ses actions de formation (code général des impôts, art. 261, 4., 4°, a).

Une convention de formation entre le Cnam et l'employeur sera établie et adressée à ce dernier en double exemplaire pour signature. Le montant de la formation mentionné ci-dessus sera à régler au Cnam sur présentation d'une facture.

Si l'employeur entend obtenir le financement de tout ou partie de la formation par un opérateur de compétences (OPCO), il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires auprès de cet organisme.

Si un contrat, établi entre le Cnam et l'OPCO, prévoit que ce dernier acquittera directement tout ou partie de la formation au Cnam, le montant correspondant lui sera facturé. Le solde du montant sera, le cas échéant, facturé à l'employeur.

Même si un contrat a été établi entre le Cnam et l'OPCO, **l'employeur sera redevable des sommes non acquittées par l'OPCO, notamment dans l'hypothèse où l'élève ne pourrait justifier de sa présence à l'intégralité de la formation.** À cet égard, il est précisé que des **attestations de présence** sont établies par l'ICH sur présentation de cartes de pointage dûment validées par l'élève.

**Pour l'employeur :** Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

Fait à Paris, le .....

« Bon pour accord », cachet et signature